

**UNITÉ DE COMPTE À CAPITAL NON GARANTI À L'ÉCHEANCE :
COUPON AXA 2
CODE ISIN : FR0011128701**

Cet instrument financier complexe est une unité de compte. Sa valeur, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Risque de non garantie en capital à l'échéance et à tout instant en cas de sortie anticipée (*rachat, décès, arbitrage*) :

Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de Volatilité (*page 8 de la Brochure*) :

Jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

Risque de défaut de l'Emetteur ou du Garant (*page 8 de la Brochure*) :

Dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (*ou toute entité venant aux droits de Société Générale*) en sa qualité d'Emetteur et de Garant, les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (*ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale*).

Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (*ci-dessous le « Garant »*). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Risques spécifiques liés au produit financier (*page 8 de la Brochure*) :

Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

Risque de liquidité (*page 8 de la Brochure*) :

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Paraphe

NOTICE D'INFORMATION

La notice d'information correspondant à cet instrument financier complexe est jointe à la présente annexe financière et fait partie intégrante de cette dernière.

CONDITIONS DE L'INVESTISSEMENT

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 14/12/2011. Les investissements reçus postérieurement au 14/12/2011 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 14/11/2011 et le 14/12/2011, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343).
- Dans le cas où la période de commercialisation arriverait à terme pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à la date de fin de Période de commercialisation, sur la base de la valeur d'achat en vigueur cette date.
- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- En cas de défaut de l'Emetteur ou du Garant, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- A l'arrivée à terme ou en cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Unité de Compte seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Fait en 2 exemplaires originaux (un exemplaire pour le souscripteur, un exemplaire pour l'assureur)

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et compris les termes (cocher la ou les cases correspondantes) :

- ☐ De la term-sheet/du prospectus
☐ De la brochure commerciale

Constituant la notice d'information de l'instrument financier.

À _____,

Le ____/____/____

Signature du souscripteur
suivie de la mention manuscrite*

*** Mention manuscrite :**

« Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature de l'instrument financier choisi ainsi que les risques afférents dont celui de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès ».

Le Souscripteur / Adhérent peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de AEP - Assurance Epargne Pension, de ses Mandataires, des ré-Assureurs ou des organismes concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé en s'adressant au siège social de AEP - Assurance Epargne Pension.

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION

Cardif Assurance Vie - Société régie par le Code des Assurances - Société Anonyme au capital de 688 507 760 € - 732 028 154 RCS Paris
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris / Bureaux : 76, rue de la Victoire - 75009 Paris

EP/MKG/Oct11